## CHARTE



- Les membres de Brussels WCS asbl s'engagent à être de bonne humeur, courtois et sociables durant les cours et les pratiques.
- Les membres de Brussels WCS asbl qui suivent un cours peuvent également suivre un cours de niveau inférieur s'ils le veulent, sans supplément, dans la limite des places disponibles. Ils sont toutefois conscients que la priorité sera donnée aux élèves inscrits dans le niveau en question.
- Les membres de Brussels WCS asbl doivent accepter les décisions des animateurs et des organisateurs lors des cours et des pratiques. Les animateurs et organisateurs de Brussels WCS asbl se réservent le droit de refuser l'entrée aux cours et aux pratiques à des personnes qui dérangent le bon déroulement de ceux-ci.
- Les membres de Brussels WCS asbl ne sont pas autorisés à filmer les cours sauf si les animateurs le permettent.
- Le paiement doit être effectué en une seule fois dans les 15 jours suivant l'inscription sur Internet et validé par Brussels WCS asbl par e-mail, pour que votre inscription soit prise en compte. Brussels WCS asbl ne rembourse pas les frais d'inscription à un cours une fois la session de cours entamée ou en cas d'exclusion en raison du non-respect de la Charte.
- Un système de parrainage existe. Pour le bon déroulement de nos activités, les modalités d'application de ces réductions sont les suivantes :
- . les réductions ne s'appliquent que lorsque le paiement des couples parrainés est reçu ;
- . les réductions s'appliquent dans la limite des places disponibles dans le cours ;
- . les réductions s'appliquent jusqu'à la gratuité des cours ;
- . les couples doivent mentionner lors de l'inscription qu'ils sont parrainés;
- . le couple parrainé s'inscrit pour la première fois à un cours de Brussels WCS asbl.
- Les membres de Brussels WCS asbl autorisent Brussels WCS asbl à exploiter et diffuser les images et vidéos prises lors des cours, pratiques, stages, à toute fin et sans contrepartie.
- Brussels WCS asbl et ses membres sont couverts pour les dommages matériels et corporels causés aux tiers dans le cadre de ses activités.

Tout autre préjudice est du ressort des éventuelles assurances prises par les membres.

- Pour le bien-être de tous, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'un déodorant, de vêtements de rechange et d'une serviette pour faire face à la transpiration.

À bientôt sur la piste de danse ...

Brussels WCS askl